EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 19

ATTRIBUTION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE RÉFORMÉ À L'ASSOCIATION PUBLIC INFO

Philippe BOHELAY, Pascal GENET et Christophe BERTUCAT ne prennent pas part au vote.

La Ville dispose de plusieurs unités centrales devenues obsolètes pour un usage professionnel mais qui gardent un grand intérêt pour une utilisation basique.

Nous sommes saisis de la demande suivante :

- 3 ordinateurs pour étendre l'activité informatique de l'association ***Public Info*** en lien avec les ateliers *Internet pour tous.*

La Ville peut actuellement mettre à la disposition de Public Info 3 unités centrales, sans les écrans.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de valider le principe de dotation de ces équipements informatiques, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes dont les textes sont joints en annexe.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 janvier 2014

Le Maire,

CONVENTION

Donation de matériels informatiques réformés à

PUBLIC INFO



CONVENTION de Donation de matériels informatiques réformés

Entre les soussignés **:**

- Monsieur le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand, agissant au nom de la commune,

désignée ci-après la « Ville ».

En premier lieu,

- Monsieur Patrick Dumas, président de l'association « Public Info » - 2, rue Henri Tourette - 63100 - Clermont-Ferrand, agissant au nom et pour le compte de cette association déclarée en Préfecture du Puy de Dôme le 9 août 1993.

désignée ci-après le « preneur ».

En second lieu,

Il a été exposé ce qui suit :

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Les modalités de renouvellement du parc informatique de la Ville conduisent à disposer d'unités centrales devenues obsolètes pour un usage professionnel, mais qui gardent un intérêt pour une utilisation basique. Conformément à la réglementation ils sont réformés et sortis de l'actif.

La présente convention, autorisée par délibération du....., permet de céder gracieusement 3 équipements :

- 3 unités centrales disposant d'une suite de logiciels déjà installés

à l'Association « Public Info ».

Article 2 - REDEVANCE

Les matériels réformés sont donnés au preneur.

Article 3 - USAGE

La Ville décline toute responsabilité sur l'usage qui sera fait de ces matériels par le preneur qui en jouit en pleine propriété.

Article 4 - GARANTIE

La Ville ne s'engage sur aucune garantie pour ces matériels et ne saurait donc être requise pour intervenir quel que soit le cas de figure pour les remettre en état de marche ou envisager un remplacement. Le preneur a donc cette responsabilité dès le premier jour de la donation sur tous les matériels.

Article 5 - LISTE DES MATERIELS

La Ville donne à l'Association « Public Info» le matériel suivant :

Type	Modèle	**S/N**
Unité Centrale Nec Computers SAS	NEC Powermate VL360 MCDPC13717	207386590006
Unité Centrale Nec Computers SAS	NEC Powermate VL360 ALLPC 13708	207387540000
Unité Centrale Nec Computers SAS	NEC Powermate VL360 GERPC 13974	207386810005

Les caractéristiques techniques sont les suivantes :
- Céléron 600
- 64 Mo de mémoire
- 10 Go de disque

Le poste est pré installé avec les logiciels suivants :
- Windows 98
- Open Office 1.14
- Irfanview
- Codecs videos
- Plugins (Acrobat Reader 7.0, flash, …)
- Antivir (antivirus gratuit)

Fait à Clermont-Ferrand en trois exemplaires,

le

Le Président de « Public Info »,

La Ville,
Le Maire de Clermont-Ferrand,

Serge GODARD